



Mairie de Barjouvillie

RÉGLEMENT DU CONCOURS "MAISONS FLEURIES 2026"

1. Objet du concours

La commune de Barjouvillie organise un concours gratuit visant à récompenser les efforts de fleurissement et d'embellissement réalisés par les habitants, visibles depuis l'espace public.

2. Conditions de participation

- **Accessibilité** : Le concours est ouvert à tous les résidents de la commune.
- **Visibilité** : Seules les réalisations visibles de la rue (jardins, balcons, fenêtres, façades) seront prises en compte.
- **Inscription** : Inscription obligatoire en mairie avant le **15 JUIN 2026**
- **Le Jury** se réserve le droit d'intégrer des maisons non inscrites mais remarquable

3. Catégories

Le jury classera les participants dans les catégories suivantes :

1. **Maison avec jardin** (visible de la rue).
2. **Balcons, terrasses ou fenêtres** (sans jardin).

4. Critères de jugement

Le jury passera entre le **15 JUIN 2026** et le **30 JUIN 2026** selon les critères suivants :

- **Qualité esthétique** (harmonie des couleurs et des volumes).
- **Diversité** des essences et des végétaux.
- **Entretien** général (propreté, santé des plantes).

5. Composition du jury

Le jury est composé d'élus (les membres de la commission) 2 membres du service technique espaces verts et 2 membres de l'association des jardiniers. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours

6. Dotations

Tous les lauréats recevront un prix le 10 Octobre lors de la fêtes des plantes.

7. Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à photographier leur fleurissement et à utiliser ces clichés pour les supports de communication de la commune (bulletin municipal, site web, réseaux sociaux) sans prétendre à aucune contrepartie.